



Pièces à fournir pour l'établissement ou le renouvellement de la licence de Francombat saison 2021 - 2022

Chaque élève fournira au plus tôt pour son inscription dans le club les pièces suivantes que l'enseignant adressera au secrétariat après contrôle du dossier. Tout dossier incomplet retarde l'inscription des élèves et la prise en charge par l'assurance.

- Un bordereau de demande de licence 2021-2022 ci-joint non dissocié du droit à l'image (autorisation ou refus). Il doit être complété, daté et **signé par l'élève lui-même** ou le représentant légal pour les mineurs. Seul ce document est valide à l'exclusion de tout autre document.
- Pour les élèves de moins de 18 ans au jour de l'inscription au club, l'attestation QS Sport sera remplie par les parents ou le tuteur légal après avoir satisfait aux conditions du questionnaire QS-Sport. Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs.
- Pour les plus de 18 ans, les nouveaux élèves fourniront au plus tôt pour l'inscription, un certificat médical récent (année n) de non-contre-indication à la pratique des Sports de Combat. Les deux années suivantes (n+1 et n+2), l'élève fournira l'**attestation QS-Sport complétée et signée par l'élève** après avoir répondu au questionnaire Cerfa 15699*01

Les frais d'inscriptions seront

1. de 40 € (tarif normal pour les non licenciés la saison passée et les autres saisons).
2. Mais de 20 € pour les licenciés inscrits l'année 2020-2021 pour leur soutien actif à la Fédération de Francombat.